

LA DÉFENSE  
DES DROITS  
DE L'HOMME

# **L'art d'être censuré**

Amélie Cassagne

Lycée Saint-Joseph,  
Avignon



Mesdames et Messieurs, nous sommes aujourd'hui réunis car c'est un grand jour pour notre humanité. Nous allons conjointement, vous, membres du jury, et moi, condamner le responsable de la misère humaine. Pour cela je dois vous affirmer que j'estime qu'il n'existe qu'un seul problème sociétal vraiment sérieux. Accusé, levez-vous ! Je nomme et appelle à la barre : la liberté artistique.

C'est particulièrement à vous que je m'adresse, Monsieur Kirill Serebrennikov, metteur en scène et cinéaste russe, qui avez usé avec outrance de votre démagogie pour faire pression sur nos passions humaines. Vous êtes accusé d'avoir corrompu notre jeunesse par vos « hobbies » qui peignent un monde de perversion et de dépravation. Après tout, vous avez choisi vous-même votre mise en accusation puisque, vous le savez pourtant bien : l'art est un péché mortel.

Et vous êtes doublement fautif, Monsieur Serebrennikov, car, en plus d'être un artiste, vous êtes homosexuel. Parce que oui, l'art a la prétention de vouloir représenter chaque condition humaine : toutes les orientations sexuelles farfelues, toutes les classes sociales, toutes les ethnies, tous les sexes et, même, jusqu'aux femmes ! Comme si on organisait une sorte de grande loterie des minorités qui tentent - quelle audace ! - de se faire entendre.

Et puis, nous avons failli, et considéré vos revendications en vous accordant des droits. Je cite l'article 2 du vil jour qu'est le 7 juillet 2016 : « *La diffusion de la création artistique est libre*<sup>1</sup>. »

Face à une telle loi, il apparaît que c'est une obligation de censurer l'art, Jules Renard disait lui-même : « *Pour faire du théâtre, il faut avoir l'enthousiasme du mensonge*<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Article 2 de la loi n° 2016-952 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. [N.D.E.]

<sup>2</sup> Jules RENARD, *Journal*, le 9 février 1906 à propos de sa pièce *L'Invité (Huit Jours à la campagne)*, créée au théâtre de la Renaissance le 5 février 1906. [N.D.E.]

Oseriez-vous donner le pouvoir à ces marginaux, à ces usurpateurs ? ou, pire encore ! leur accorder la libre parole ? Vous le voyez bien pourtant ! Tous les acquis sociaux que nous leur avons si généreusement accordés deviennent progressivement... des privilèges ? Vous devez comprendre que l'art est un danger, un crime, le crime de notre humanité ! Qu'il soit question d'une simple et banale censure, d'attaques, d'enlèvements ou bien même d'assassinats : cela ne vaut absolument rien face à la gravité de leur existence. Nous continuerons, indéfiniment, jusqu'au jour où nous parviendrons enfin à mettre un terme à toutes formes d'art.

Choisirons-nous de prendre le parti de l'indifférence face à ces paroles ? Ces mots que je viens de prononcer ne sont en aucun cas les miens, mais il est essentiel pour moi de vous y confronter pour que vous puissiez mesurer par vous-mêmes la gravité de notre situation.

De nos jours les persécutions à l'égard des artistes sont banalisées car on ne comprend pas l'ampleur d'une telle réalité. « *Mais voyons ma chère, il y a bien plus grave dans notre monde* », me dira-t-on. Mais moi je vous dis : peut-on réellement classifier notre douleur ? Censurer un homme : voilà la plus grande douleur infligée à un être humain. Empêcher un artiste de s'exprimer au travers de son art, c'est le couper du monde, le rejeter : c'est tout simplement le détruire et détruire ce qu'il y a de plus sincère dans notre société, c'est-à-dire l'expression immotivée d'un profond questionnement sur notre monde.

Quel dangereux crime Kirill Serebrennikov a-t-il pu commettre pour qu'un immense pays comme la Russie ait jugé essentiel de l'emprisonner ? Kirill préparait un spectacle : il avait décidé d'écrire sur l'histoire de Ren Hang, artiste chinois. Autodidacte, Ren Hang bouleverse la photographie. Ses compositions subtiles décrivent un monde qui révèle la vérité de sa société, or il coûte cher de créer un nouveau monde sur de telles bases. Harcelé sans cesse par les autorités chinoises, censuré dans son pays ; c'est sa liberté et l'absence d'autocensure dans ses œuvres qui le rendent politique et donc censurable. Il disait : « *Les idées politiques exprimées dans mes images n'ont rien à voir avec la Chine. C'est la politique chinoise qui veut s'introduire dans mon art.* »

Ren Hang disait aussi : « *Si la vie est un abîme sans fond, lorsque je sauterai, ma chute sans fin sera comme une manière de voler.* »<sup>3</sup>  
Le 24 février 2017, Ren Hang se défenestre. Il avait 29 ans.

Kirill n'a eu aucun procès et, aux yeux de la loi, il n'est coupable d'aucun crime. Pourtant il est assigné à résidence, sans avoir aucun contact avec le monde extérieur. Aux festivals de Cannes et d'Avignon, parmi tous les artistes invités, une chaise vide représentait son absence. Aujourd'hui j'aimerais que nous lui offrions un procès, ce procès auquel il n'a pas eu droit. Que nous honorions les œuvres de Ren Hang, mort à l'aube de son art, tué par une société qui n'a pas su l'attendre ni l'entendre. Je vous parle de Kirill Serebrennikov et de Ren Hang mais ils sont une multitude comme Oleg Sentsov, Ko Siu Lan, Cassandra Rios, la compagnie ASDAR, Amjad Sabri, Ai Weiwei, et encore tant d'autres. Ils se battent chaque jour, dans des sociétés qui les oppressent, dans des prisons, sous des bombes. Ils se battent pour ne pas voir leur raison d'exister devenir la cause de leur perte.

Si on m'enlève mon art, que restera-t-il ? Imaginons que, dès demain, on vienne à me priver de ma parole, à limiter mes propos, que deviendrais-je ? Alors, évidemment il resterait mon corps, ce qui fait de moi un être physique, ça oui, je serais là. Mais intérieurement, il n'y aurait plus rien. Absolument, plus rien à part un immense vide plein de rien. Et je dis, moi, mais par ce *moi*, je parle de *nous*. Nous tous, êtres humains : l'art, c'est vos passions, c'est ce qui fait de vous ce que vous ce que êtes. Qu'il soit question de théâtre, de musique, de danse ou de... qu'importe ! Tout ce que nous entreprenons a une dimension artistique, et c'est ce qui fait que, oui, la persécution artistique est un véritable problème sociétal.

Nous, artistes, sommes humains. Point. En tant qu'être humain, nous avons des droits, comme le certifie la Déclaration universelle des droits de l'homme. Point. Article 27 : « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts.* » Point. Mais écoute le cri muet de l'art. Il n'y a rien à comprendre ; contemple et aime. Point.

---

<sup>3</sup> Dian HANSON, *Ren Hang*, Taschen, 2017. [N.D.E.]